IFRS 15 Revenus et Contrats Clients

I. Objectif d'IFRS 15

- Norme définissant la reconnaissance des revenus résultant de contrats avec les clients.
- **Principe :** reconnaître le revenu lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité transfère le contrôle du bien ou du service au client.

II. Les 5 étapes de la reconnaissance du revenu (IFRS 15)

1. **Identifier le contrat avec le client**
   - Accord créant des droits et obligations exécutoires.
   - **Critères :** accord commercial, droits payables, substance commerciale, recouvrabilité probable *(un mot raturé/illisible figure entre « substance commerciale » et « recouvrabilité »)*.
2. **Identifier les obligations de prestation**
   - Promesse distincte de transférer un bien ou un service distinct.
   - Si distinct ---- obligation de prestation séparée à comptabiliser.
3. **Déterminer le prix de la transaction**
   - Montant de la contrepartie à laquelle l'entité s'attend en échange.
   - **Inclut :** prix fixe, éléments variables (rabais, ristourne, bonus) estimés selon la méthode de la valeur attendue.
4. **Répartir le prix de la transaction aux obligations de prestation**
   - Sur la base des prix de vente individuels estimés.
   - Allocation proportionnelle.
5. **Reconnaître le revenu lorsque l'obligation est satisfaite**
   - À un moment précis (vente d'un bien) ou progressivement à l'avancement (prestation de service / contrat à long terme).

III. Reconnaissance à l'avancement

- Méthode utilisée si le contrôle est transféré progressivement sur la durée.
- **Mesure de l'avancement :** coûts encourus / coûts totaux estimés, ou jalons atteints.
- Permet de comptabiliser le revenu en fonction du pourcentage (%) d'avancement.

IV. Exemple : Contrat à long terme

- **Contrat de construction :** construction d'un immeuble pour 1 000 000 € sur 18 mois.
- **Coût total estimé :** 700 000
- **À la fin de l'année 1 :** coûts engagés = 280 000
- **% d'avancement :** 280000 / 700,000 = 40 %.
- **Revenu à reconnaître :** 1000000 x 40 % = 400 000
- **Comptabilisation :** Produits 400 000 / Contrat client 400 000

Remarque :

Suivi régulier du budget et des coûts pour réviser le % si besoin.

* Attention : pas de reconnaissance du revenu si obligation de prestation non satisfaite